

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-six, le 22 avril, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Terrasson, sous la présidence de M. Dominique DURAND, Président.

Date de convocation : 16 avril 2026

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	57
Présents	48
Votants :	54
Pour :	54
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Didier CLERJOUX, Patrice LOISEAU, Sylviane GRANDCHAMP, Fabienne SAULIERE, Lionel ARMAGHANIAN, Jean-Marie CHANQUOI, Patricia FLAGEAT, Stéphane ROUDIER, Daniel DEVAUX, Gaston GRAND, Louis-Charles BARNIER, Roland MOULINIER, Béatrice ROLLAND, Daniel BOUTOT, Jean-Pierre VERDIER, Francine BOURRA, Eric SOURBÉ, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Alexandra DUMAS-NIVERT, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Philippe COLLAS, Daniel GAILLARD, Thierry LACHAISE, Patrick DELAUGEAS, Victor MONTEIL, Pascale LARUE, Jean-Michel LAGORCE, Jean BOUSQUET, Claudine LIARSOU, Stéphanie PORTE, Frédéric GAUTHIER, Anne Marie BOSLIMON, Ali DOGRU, Renée MATHIEU-BROIZAT, Philippe SISCARD, Isabelle DUPUY, Sylvain GAUTHIER, Maxime BOURNAZEL, Jean-Luc BLANCHARD, Odette LACOSTE, Stéphane GREFFE, Dominique DURAND, Sandrine GERAUD.

Suppléant : Gérard MERCIER représenté par Patrick LEFEVBRE, Dominique DURUY représentée par Gilles COZANET, Jean-Marc RENOUX représenté par Marie-Christine LAVIE.

Excusés : Patrick GAGNEPAIN donne pouvoir à Stéphane ROUDIER, Daniel BARIL donne pouvoir à Jean-Jacques DUMONTET, Nicolas DJERBI donne pouvoir à Roland MOULINIER, Coralie DAUBISSE-BOYER donne pouvoir à Stéphanie PORTE, Jean-François CHAVEROCHE donne pouvoir à Jean BOUSQUET, Laurence DUMONT donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Jean-Michel LAGORSE, Jean-Louis PUJOLS, Jean-Yves VERGNE.

SECRÉTAIRE : Ali DOGRU

Objet : Election des représentants au SMBVV

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire que la communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir est membre de la structure suivante :
SMBVV

Suite aux dernières élections communautaires, il est donc nécessaire que le conseil communautaire procède au renouvellement des délégués représentant la collectivité au sein de cette structure.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, par courrier (9 Rue Tastet, 33 000 Bordeaux) ou par l'application informatique telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Président de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir (58 av. Jean Jaurès – 24 120 Terrasson-Lavilledieu)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L.5711-1 et L.5211-7 du CGCT,

Conformément aux règles définies dans les statuts du SMBVV,
Considérant qu'il convient de désigner :

1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par commune pour les communes suivantes :

Ajat, Auriac du Périgord, Azerat, Badefols d'Ans, Bars, Beauregard de Terrasson, Châtres, Les Coteaux Périgourains, Condat sur Vézère, Coubjours, Granges d'Ans, La Bachellerie, La Cassagne, La chapelle St Jean, Ladornac, La Feuillade, Le Lardin St Lazare, Limeyrat, Nailhac, Pazayac, Peyrignac, Saint Rabier, Terrasson-Lavilledieu, Thenon et Villac.

Considérant que le conseil communautaire doit procéder à l'élection des délégués au scrutin secret et à la majorité des suffrages ;

Vu le vote unanime du conseil communautaire afin de procéder au vote à main levée,

CONSTAT DE DEPOTS DE CANDIDATURES :

SMBVV	COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
	Ajat	M Claude BENART	M Laurent CHAPUIS
	Auriac du Périgord	M Benoît HAZEBROUCQ	M Gilles COZANET
	Azerat	M Léo DEVAUX	M Alexandre QUEYROI
	Badefols d'Ans	Mme Justine PEREZ	M Philippe SEILER
	Bars	M Mathieu MALANDAIN	Mme Ella ZEYUCKI
	Beauregard de Terrasson	M Jean-Paul LACOMBE	Mme Aurélie LACOMBE
	Châtres	Mme Laura FAILLY	M Stéphane PASQUET
	Les Coteaux Périgourains	M Jean-Claude LAVAL	M Jean-Marie CHANQUOI
	Condat sur Vézère	M Stéphane ROUDIER	M Jonathan SCHUITE
	Coubjours	M Jean-Michel LAGORSE	M Jean-Marie CHAMPAGNE
	Granges d'Ans	M Francois BONIS	M Damien SAINT-LEGER
	La Bachellerie	M Éric LAROCHE	M Jean-Philippe LOZACH
	La Cassagne	M Vincent BOISSARIE	Mme Béatrice ROLLAND
	La Chapelle Saint Jean	M Benjamin BESNARD	M André MONTAGNAC
	Ladornac	M Kévin DELORD	Mme Christelle VEYSSET
	La Feuillade	M Sébastien BORIS	M Bertrand AYMARD
	Le Lardin Saint Lazare	M Eric SOURBE	M Patrick PASSERIEUX
	Limeyrat	M Jean-Paul CHIOROZAS	Mme Christine GAILLARD
	Nailhac	M Patrick PEDENON	M SEIGLER Pascal
	Pazayac	M Jean Jacques DUMONTET	Mme Annick CLAUZADE
	Peyrignac	M Laurent DOMEJEAN	Mme Aurélie BRUERE

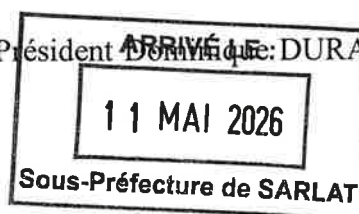
Saint Rabier	Mme Mathilde CHATEAURET	Mme Sandra GRELET
Terrasson Lavilledieu	M Jean-Yves VERGNE	M Jean BOUSQUET
Thenon	M Jean-Louis DUBREUIL	M Mathieu BONNET
Villac	M Alexandre ROUHAUD	Mme Sandrine GERAUD

Vu les résultats du scrutin comme suit pour chaque poste

a.	Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	: 0
b.	Nombre de votants	: 54
c.	Nombre de suffrages déclarés nuls	: 0
d.	Nombre de votes blancs	: 0
e.	Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]	: 54
f.	Majorité Absolue	: 28

Vu, les résultats

Le conseil communautaire, ouï l'exposé du Président **Dominique DURAND** et après en avoir délibéré, **DÉCIDE** :



DE PROCLAMER comme représentants

	COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
	Ajat	M Claude BENART	M Laurent CHAPUIS
	Auriac du Périgord	M Benoît HAZEBROUCQ	M Gilles COZANET
	Azerat	M Léo DEVAUX	M Alexandre QUEYROI
	Badefols d'Ans	Mme Justine PEREZ	M Philippe SEILER
	Bars	M Mathieu MALANDAIN	Mme Ella ZEWUCKI
	Beauregard de Terrasson	M Jean-Paul LACOMBE	Mme Aurélie LACOMBE
	Châtres	Mme Laura FAILLY	M Stéphane PASQUET
SMBVV	Les Coteaux Périgourdiens	M Jean-Claude LAVAL	M Jean-Marie CHANQUOI
	Condat sur Vézère	M Stéphane ROUDIER	M Jonathan SCHUITE
	Coubjours	M Jean-Michel LAGORSE	M Jean-Marie CHAMPAGNE
	Granges d'Ans	M Francois BONIS	M Damien SAINT-LEGER
	La Bachellerie	M Éric LAROCHE	M Jean-Philippe LOZACH
	La Cassagne	M Vincent BOISSARIE	Mme Béatrice ROLLAND
	La Chapelle Saint Jean	M Benjamin BESNARD	M André MONTAGNAC
	Ladornac	M Kévin DELORD	Mme Christelle VEYSSET

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, par courrier (9 Rue Tastet, 33 000 Bordeaux) ou par l'application informatique telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Président de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir (58 av. Jean Jaurès - 24 120 Terrasson-Lavilledieu)

	La Feuillade	M Sébastien BORIS	M Bertrand AYMARD
	Le Lardin Saint Lazare	M Eric SOURBE	M Patrick PASSERIEUX
	Limeyrat	M Jean-Paul CHIOROZAS	Mme Christine GAILLARD
	Nailhac	M Patrick PEDENON	M SEIGLER Pascal
	Pazayac	M Jean Jacques DUMONTET	Mme Annick CLAUZADE
	Peyrignac	M Laurent DOMEJEAN	Mme Aurélie BRUERE
	Saint Rabier	Mme Mathilde CHATEAURET	Mme Sandra GRELET
	Terrasson Lavilledieu	M Jean-Yves VERGNE	M Jean BOUSQUET
	Thenon	M Jean-Louis DUBREUIL	M Mathieu BONNET
	Villac	M Alexandre ROUHAUD	Mme Sandrine GERAUD

✍ **DONNER** pouvoir à Monsieur le Président pour signer la présente délibération ainsi que toute pièce se rattachant à la présente décision.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures.
 Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
 le 22/04/2026

Le Président,
 DURAND Dominique

Terrassonnais
 Communauté de Communes
 58 Avenue Jean Jaurès
 24120 Terrasson-Lavilledieu
 05 53 50 96 10
Haut Périgord Noir